



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 26 février 2016

Date de la convocation :
19/02/2016

L'an deux mille seize et le vingt six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
15

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Monsieur Paul LOMBARD par Monsieur Philippe WAGNER
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

DE 2016 012

Objet: Majoration des indemnités du Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°DE_2014_023 fixant les indemnités des élus, et n°DE_2014_74 relative à la majoration des indemnités.

Il fait ensuite état d'une circulaire préfectorale relative aux modalités d'application de diverses dispositions en 2016, dont la fixation des indemnités de fonction des maires.

Conformément aux articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31/03/2015, il convient de délibérer à nouveau pour l'attribution de majorations aux élus des communes qui en remplissent les conditions.

La commune de Banon, ayant été chef lieu de canton jusqu'en 2015, Monsieur le Maire peut continuer à percevoir une majoration d'indemnités.

Rappel de l'indemnité de Monsieur le Maire :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT :
43%

Majoration, article R2123-23 du CGCT :
15%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME l'indemnité de Monsieur le Maire au taux de 43% de l'indice 1015, conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT**
- **CONFIRME la majoration d'indemnités au taux de 15%, conformément à l'article R2123-23 du CGCT**

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

